



BUREAU DU 13 FÉVRIER 2024 à Méautis

Secrétaire de séance : Gérard TAPIN

DÉLIBÉRATION

B 2024/03 Domaines de compétences par thème - Aménagement du territoire - Révision de la charte en vue du renouvellement du décret ministériel pris en février 2010 - Validations des annexes du projet de rapport de la charte 2025-2040, version 3 : organigramme de l'équipe, programme prévisionnel d'actions 2025-2027, budget prévisionnel 2025-2027

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 13 février 2024 à Méautis, sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 6 février 2024 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Valérie LAISNEY, Pascal MARIE, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les Conseils départementaux

Hedwige COLLETTE, Benoît FIDELIN, Martine LEMOINE, Patrick THOMINES

Pour les Communautaires

Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

JEAN Antoine, Florence MAZIER

Pour les Conseils départementaux

Maryse LE GOFF, Hervé MARIE

Pour les Communautaires

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom)

Pour les communes

Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Aurélien MARION (Appeville), Yann MOUCHEL (Varenguebec),

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Denis LETAN, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, Arnaud FERREY, Nicolas FILLOL

Soit un quorum de 14 membres sur 23.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2024/03 Domaines de compétences par thème - Aménagement du territoire - Révision de la charte en vue du renouvellement du décret ministériel pris en février 2010 - Validations des annexes du projet de rapport de la charte 2025-2040, version 3 : organigramme de l'équipe, programme prévisionnel d'actions 2025-2027, budget prévisionnel 2025-2027

Avancement de la procédure pour mémoire

- Le Préfet a émis un avis favorable sur le projet de charte, le 9 novembre 2023.
- Le Parc a accueilli les rapporteurs de l'avis de l'autorité environnementale les 30 et 31 janvier 2024.

Et pour la suite (des retards ont été pris à chaque étape de la procédure, une perte de label, d'une durée à définir en 2024, devra probablement être envisagée) :

- Enquête Publique au printemps 2024 (avril/mai) ;
- Examen final de l'État été 2024 ;
- Délibération/adhésion des collectivités fin 2024/début 2025 ;
- Vérification de la légalité de la procédure et signature du décret fin 2025.

Les documents sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : <https://parc-cotentin-bessin.fr/documents>

L'organigramme de l'équipe (annexe 5 de ce rapport), le programme prévisionnel d'actions 2025-2027 (remis en séance) et le budget prévisionnel 2025-2027 (annexe 6 de ce rapport) sont des pièces réglementaires à annexer au rapport de charte 2025-2040.

Le programme prévisionnel d'actions s'appuie sur le programme triennal 2024-2026 présenté précédemment. Les différentes actions évoquées pendant l'élaboration de la charte sont déclinées dans ce programme. Des actions nouvelles sont envisagées pour 2027 notamment dans les champs du paysage et de l'aménagement.

Anne Hébert, Vice-présidente en charge de la révision, précise que ces éléments ont été demandés par les rapporteurs du CNPN, notamment, afin d'apprécier l'adéquation entre les moyens financiers et techniques et les ambitions de la future charte.

Concernant l'organigramme la mission « éducation au développement durable » sera modifiée pour devenir « éducation au territoire ». Le budget avoisinera les 4 M d'E. La question des cotisations est en cours de discussion avec les EPCI notamment. La recherche de moyens spécifiques sera nécessaire pour mener certaines actions. Il faudra rester vigilant compte tenu des contextes budgétaires contraints pour les collectivités signataires. Néanmoins, le budget prévisionnel présenté permet de mettre en œuvre les mesures phares en tout ou partie dans les premières années de la future charte.

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **VALIDE** ces trois documents à intégrer en annexe 6 du projet de rapport de la charte 2025-2040 (version 3) pour l'enquête publique.

- **AUTORISE** le président à signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 6 mars 2024

Benoît FIDELIN
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - BP 127
Samoens-sur-Mont
50500 CAARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr
Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240213-DELIB_B2024_03-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024